



COMPTE RENDU
REUNION PLENIERE DU 5 MARS 2019

Diffusé le : 2019
Secrétaire de séance :
Christelle TIRMAN

Présents :

Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France
Michel BAUDAILLIER	Féd. Générale Retraités Fonction Publique Pas de Calais
Aurélie BOUTELLIER	Asso. Les PC de l'Espoir
Géraldine BULINSKI	Maison du commerce, de l'artisanat, de la prestation de services et des professions libérales de Bethune
Bernadette CAPELLE	CIDFF
Christian CLEMENT	GIC des 17 à Houdain
Michel CUVELIER	APEI Arrondissement de Béthune
André DELORY	DDEN
Yannick DELPLANQUE	Asso. Conseil Citoyens de Cauchy-à-la-Tour/Auchel
Bernard DEHUY	SSIAD ESAD ADMR Locon
Daniel DOURLENS	Asso. Droit au vélo pour Béthune et sa région
Guilbert FREDDY	Chambre des métiers et de l'artisanat du Pas-de-Calais
Brigitte HANNOIR	Asso. Femmes responsables
Christian LARIVIERE	Asso. des journalistes du Pas-de-Calais
Yolande AGBEKO	Asso. Chemins vers l'Emploi Isbergues
Alain CUISSE	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
Annie ADANCOURT	UDCCAS62
Pascal QUINTIN	Comité départemental du Tourisme du Pas de Calais
Geneviève COILLIOT-LUGEZ	Association Béthune Nature
Gabriel DELBARRE	Jam's Band Cambrin
Daniel LAIGLE	Asso. Croqueurs de pommes (Burbure)
Joël LEMEE	FO
Jacqueline VAUTRIN	CPME – VP du CD
Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune – VP du CD
Vincent MOLCRETTE	FSA Béthune – VP du CD
Bernard MONCHY	Asso. culturelle et patrimoniale de Gosnay
Véronique TRINEL	Maison Régionale de la Poésie
Michel WALLE	ASADI
Thierry COULOMBEL	Directeur de Cabinet

Excusés :

Alain WACHEUX	Président de la Communauté d'agglomération
Eugène PERU	Président d'honneur C.D.
Xavier BEAUVILLAIN	ACADI
Guy BIRLOUEZ	Asso. Pour la Promotion des Puits Artésiens
Daniel BRICHE	Projet d'Initiative Citoyenne Beuvry
Véronique CARPENTIER	GrdF
Jean-Marie CORDONNIER	Chambre d'Agriculture Nord/Pas de Calais
Lucie DELBARRE	FDSEA
Grégoire MOTTE	Asso. Chemins vers l'Emploi Isbergues
Sylvie TASSEZ	Ste d'Entraide membres de la Légion d'Honneur Comité Béthune/Bruay
Jean-Pierre PAKULA	Ordre national du mérite
Pierre-Marie WALLE	GEDA Béthune-Aire

POUVOIRS

MANDANT			MANDATAIRE		
NOM	STRUCTURE	COLLEGE	NOM	STRUCTURE	COLLEGE
Guy BIRLOUEZ	Asso. pour la promotion des puits artésiens	4	Brigitte HANNOIR	Asso. Femmes Resposables	4
Jean-Marie CORDONNIER	Chambre d'agriculture des Hauts de France	1	Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France	1
Lucie DELBARRE	FDSEA	2	Pierre DURIEZ	B.G.E. Hauts de France	1
Sylvie TASSEZ	Sté d'entraide membres de la Légion d'Honneur Béthune/Bruay	4	Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune	4
Jean-Pierre PAKULA	Ordre National du Mérite	4	Jean-Louis LUGEZ	Comité historique et artistique de la région de Béthune	4

M. DURIEZ salue les membres présents et regrette que la réunion n'ait pas pu se dérouler à Bruay avec une présentation du film diffusé lors de la cérémonie des vœux de Bruay.

Cette plénière est plus une rencontre interne car il n'y a pas d'intervenant extérieur.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 11.12.2018

Modifier dans la dernière rubrique, il s'agit du commerce de demain et non du commerce rural. C'est l'ensemble de l'agglomération qui est concerné, ainsi que celles de Lens-Liévin, Hénin-Carvin voire le Saint Polois.

En l'absence d'autre remarque ou observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – POINT SUR LES SUJETS D'ACTUALITE ET LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

M. DURIEZ souhaite faire un résumé du travail des commissions mais également des travaux pour lesquels le Conseil de développement est associé tels que : SCOT, commerce de demain, Projet Alimentaire Territorial, plan climat/Air/Energie du territoire, Contrat Local de santé, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain.

2.1 – Travail des Commissions

Commission « Patrimoine, Culture, Tourisme » : Mme Geneviève COILLIOT-LUGEZ

L'incendie de la Chartreuse du Mont Sainte Marie à Gosnay : rendez-vous le 23.11.2018 entre Mr et Mme LUGEZ, Christian LARIVIERE, Eric DELEVAL, vice-président à la Culture et Philippe MASSARDIER, Directeur de la Culture. Une réunion devant le Conseil de développement sur le devenir de cet édifice est prévue.

Exposition « Vertiges » au Labanque de Béthune : la commission a organisé une visite le 7.12.2018.

Réunion le 19 décembre, avec la commission "Environnement" animée par Vincent Molcrette, sur Les arbres remarquables, les bois et les forêts sur notre territoire avec un technicien d'EDEN 62 et un écogarde de l'agglomération.

Une présentation du patrimoine et du tourisme sur le territoire et plus particulièrement le secteur « Ouest » du territoire doit être effectuée par l'Office du Tourisme de Lillers le 7 mars à 18h00 salle du 4^{ème} étage. Ce sera l'occasion d'apporter une réponse à Mme TRINEL sur l'inventaire patrimonial et touristique du territoire

Commission « Transports/Mobilité » : M. Jean-Louis LUGEZ

La commission Transports s'est réunie le 6 février pour évoquer :

- le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et les conclusions du Commissaire de l'Enquête d'utilité publique : les conclusions sont assez développées. Les membres de la commission Transports émettent quelques remarques concernant la gouvernance et le pilotage du PDU, la hiérarchisation et le phasage des mesures qui y sont prévues, le volet financier et son incidence pour le territoire (le Conseil de Développement ne dispose pas des comptes d'exploitation de l'année dernière), le développement du réseau sur le versant Ouest du territoire de l'agglomération en concertation avec les communes concernées.

Concernant la desserte par bus de Bruay vers la gare de Vis-à-Marles, la réponse de TADAO n'est pas très satisfaisante dans le sens où la ligne qui vient de Bruay est une ligne Duo, et non pas une ligne régulière.

- les aménagements et le Pôle d'échange multimodal de la Gare de Béthune ; suite à nos échanges avec Monsieur le Maire de Béthune du 26 novembre dernier, qui indiquait qu'il sera constitué de deux parties Nord et Sud liée par la passerelle. La commission transports est plus encline à regrouper les 2 pôles au Nord de Béthune ou alors regrouper au Nord des voies tout ce qui a trait au transport et au Sud tout ce qui a plus un caractère commercial.

Pascal QUINTIN indique que l'on perd en visibilité en multipliant le nombre de pôles d'échange. Il aurait été judicieux de s'inspirer de la gare d'Arras en réalisant un souterrain pour rejoindre le côté Sud avec bien entendu un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Les 2/3 du souterrain sont déjà existants sur Béthune. La passerelle sera toujours une coupure. Un autre membre qui lui est favorable à la passerelle notamment pour éviter d'emprunter le pont Mendès France qui n'est pas adapté aux piétons et aux cyclistes. Il n'y a pas assez de voies dédiées aux modes de transport doux.

Une autre remarque : comment les villages vont-ils être reliés au BHNS ? Mise en place de navettes, transport doux, installation de parkings à vélos, stationnement des voitures pour prendre le BHNS... ?

Concernant la question de la gratuité d'accès aux bus, certaines réserves ont été émises : risque d'accentuer la différenciation entre les communes du territoire entre celles qui sont bien desservies et d'autres qui le sont moins, les piétons ou les cyclistes pourraient prendre le bus au détriment du développement des modes de transport doux, la billetterie représenterait une perte de 10% du chiffre d'affaire qui serait compensée par qui ?, garder la participation symbolique pour éviter les abus.

Pascal QUINTIN indique que la gratuité qui vient d'être instaurée sur Dunkerque a permis de voir une augmentation de 70% de fréquentation. A Douai, EVEOLE a fonctionné 3 semaines avant d'être arrêté. Mais, les contextes urbains sont différents.

Néanmoins, grâce au BHNS, 2/3 du parcours entre Beuvry et Barlin comportent des pistes cyclables de 3 mètres de large.

- le suivi des dessertes TGV et TER du territoire : suite à l'interpellation de la SNCF M. LUGEZ a appris qu'une réunion était prévue avec le Maire de Béthune donc aucune information possible pour le moment. La région Hauts-de-France a le souhait d'organiser des comités régionaux TER à partir d'avril pour les dessertes ferroviaires.

Depuis la dernière réunion de la commission « Transports », une lettre signée par les Présidents des 3 Communautés d'agglomération a été adressée au Président de la SNCF concernant la desserte TGV du territoire. M. DURIEZ rappelle que des TGV ont déjà été supprimés depuis une dizaine d'année. Il ne faut pas oublier que la SNCF n'est pas totalement privatisée et il faut garder à l'esprit l'aspect du service public et non pas uniquement la rentabilité.

La conférence à Béthune de Frédéric HERAN, auteur du livre « Le retour de la bicyclette » est reportée au 14 mars à 18h00. Elle s'intitule : « Comment réussir une ville cyclable ». L'invitation a été adressée à l'ensemble des membres du Conseil de développement.

M. DURIEZ souhaite l'inviter à venir parler de la mise en place des modes doux de transport.

Commission « Santé » : Mme Annie ADANCOURT

La question centrale est toujours le devenir de notre centre hospitalier Béthune-Beuvry. Les annonces ne sont pas rassurantes. En fin d'année, la Présidente du Conseil de surveillance, Mme LEFEBVRE, accompagnée du Directeur adjoint du centre hospitalier, avait évoqué le problème après la fermeture du service de cardiologie. Il avait été aussi question de la remise en état du bloc opératoire et la réponse était que l'ARS avait assuré un financement de 5 millions d'euros.

Sauf que depuis les choses ont changé. Lors d'un débat du 1^{er} mars à Beuvry avec les professionnels de santé et les organisations syndicales, il n'était plus question de 5 mais d'un million de la part de l'ARS. Cela a une conséquence considérable pour le centre hospitalier car un bloc opératoire permet d'apporter de l'argent par les actes chirurgicaux qui y sont pratiqués. Donc les 80 ou 82 emplois supprimés annoncés vont être dépassés, cela concerne la restauration, l'hôtellerie, l'entretien, ces services devant être confiés au privé. C'est déjà quelque chose qui s'est produit dans le passé et les employés ont confirmé que l'hôpital avait dû faire machine arrière car les services du secteur privés étaient trop onéreux.

Les médecins et les spécialistes réfléchissent à une redistribution sur d'autres services qui deviendraient payant dans les mois à venir pour rapporter à l'hôpital de l'argent.

Les annonces sur le centre hospitalier de Lens ne sont pas plus rassurantes : la première pierre n'est toujours pas posée alors qu'il est annoncé pour 2022. Il a été clairement annoncé qu'il deviendrait l'hôpital de référence pour des actes importants et que les patients repartiraient dans les autres centres hospitaliers du territoire (Hénin-Beaumont, La Bassée et Béthune-Beuvry. Pour l'instant, rien n'est clair de la part de l'ARS même si les élus du territoire et des territoires voisins ont demandé une explication, surtout après l'annonce de la ministre de la santé d'avoir des centres hospitaliers de recours (Lille), d'avoir des hôpitaux de référence par territoire et que les autres seraient des hôpitaux de proximité.

M. WACHEUX a interpellé, au Conseil Communautaire du 13 février, l'ensemble des élus et à même adressé un courrier aux 100 maires du territoire dans lequel il a rappelé que le Conseil Communautaire n'avait aucune compétence sanitaire et hospitalière mais que l'agglomération mettait les moyens au titre du Contrat Local de Santé et du Contrat de Santé Mentale. Il souhaite que la communauté s'implique dans le rétablissement et le développement du centre hospitalier de Béthune-Beuvry à 3 niveaux :

- au niveau local, par l'aide de la communauté dans le cadre des Contrats Locaux de Santé et par la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé qui pourrait améliorer la coordination entre médecine de ville et hôpital et par la participation des élus au débat organisé par les organisations syndicales qui a eu lieu le 1^{er} mars.

- au niveau du Pôle métropolitain de l'Artois qui regroupe les 3 communautés d'agglomération citées précédemment, par un débat politique destiné à affirmer les axes de coopération hospitalière que nous voulons voir établis entre les établissements des agglomérations du Pôle métropolitain et au-delà avec ceux d'Arras et de Douai. Axes qui doivent s'appuyer sur un renforcement des spécialités de chacun et désigner un projet de santé partagée. Tous les élus estiment que la directrice de l'ARS doit venir présenter les perspectives à une situation sanitaire de la population de notre bassin de vie qui demeure dégradée.

- au niveau national, les élus interpelleraient la ministre de la santé et la députée de Béthune afin d'obtenir des précisions sur la nature des hôpitaux de proximité et sur le devenir de l'hôpital de Béthune-Beuvry. Etant entendu, que nous sommes opposés à ce qu'il perde de nouvelles spécialités, que son statut se trouve dégradé et que son bloc opératoire ne soit pas rapidement rénové.

C'est une réflexion que M. WACHEUX a partagée avec les Présidents des autres agglomérations concernées.

Il faut même élargir la réflexion avec Douai et Arras. Mais ne va-t-on pas reculer l'hôpital de référence plus loin encore par rapport à Lens ? Que vont devenir nos hôpitaux territoriaux ? Pour Mme ADANCOURT qui a vécu un cas concret dans son village c'est une situation angoissante car en matière de cardiologie, le temps d'un patient en détresse respiratoire, cardiaque... est compté et précieux donc s'il faut allonger la durée du transport,

...

Il faut aussi prendre garde à ne pas faire fuir les chirurgiens et les patients car un hôpital qui va mal

n'est pas attractif.

Il faut se mobiliser tous pour ne pas perdre en qualité de soins pour des arguments uniquement financiers.

M. DURIEZ remarque qu'il y a une mobilisation importante notamment le 1^{er} mars où le personnel a exprimé leur mal être avec un avenir incertain, une surcharge de travail et même une souffrance morale.

Une manifestation le 25 avril aura lieu à l'ARS et concerne l'ensemble de la Mission Bassin Minier et les 3 agglomérations.

Il propose, au nom du Conseil de développement, d'adresser un courrier aux maires de l'agglomération pour les inviter à faire une motion pour leurs conseils municipaux.

Un membre indique qu'avant d'être financier, le problème est médical car il manque de spécialistes.

La réorganisation des hôpitaux a commencé en 1997. Si la cardiologie de Lens fonctionne c'est qu'ils ont été obligés de travailler avec Bois Bernard. Pour l'hôpital de Béthune-Beuvry, il y a les cliniques privées qui prennent une partie de la patientèle.

Concernant le problème de la vétusté du bloc opératoire, il suffirait de faire une passerelle entre l'hôpital et la clinique dont le bloc est ultra performant. Au début de l'installation de la clinique, l'hôpital prenait en charge leurs analyses, aujourd'hui elles sont réalisées par un laboratoire privé. Il faut donc une meilleure collaboration entre le public et le privé.

Pascal QUINTIN regrette que le département n'ait pas de centre hospitalier universitaire et c'est le seul département de France à ne pas avoir de CHU. Un courrier avait été envoyé à la Ministre pour faire cette proposition. Pas de réponse.

La moitié des étudiants en médecine ne sont pas de la région.

Données de M. Michel BAUDAILLIER

La loi Santé 2022 d'Agnès BUZIN:

- création de 500 hôpitaux de proximité avec un label qui prévoit un laboratoire d'analyses médicales, un service de radiologie, un service de médecine générale, un service de gériatrie et un EHPAD rattaché à cet hôpital. Mais il n'y a pas de bloc opératoire ni de maternité.

- Création difficile de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé car les négociations avec l'Assurance Maladie sont compliquées ainsi qu'entre les professionnels de santé pour la répartition de leurs honoraires.

-Il est également prévu la création de 15 à 20% de praticiens en plus mais comment les faire venir.

Il y a aussi le virage numérique avec le dossier médical personnalisé, les carnets de vaccinations et la télémédecine.

Le système français des hôpitaux et cliniques :

1.376 hôpitaux dont :

- 178 Centre Hospitaliers Régionaux
- 955 centres hospitaliers
- 97 établissements hospitaliers psychiatriques

- 1003 cliniques à but lucratif
- 686 cliniques à but non lucratif
- 21 centres de lutte contre le cancer
- 719 services d'urgence

Il faut redistribuer l'offre de soins en France.

La maison médicale de garde avait 6 mois pour se réorganiser. Qu'en est-il ? M. DURIEZ évoque l'idée d'en créer une seconde pour garder la proximité.

Un membre de l'assemblée souhaiterait que l'Etat propose des quotas, un ratio entre le nombre

d'habitants et le nombre de médecins, idem pour les spécialistes. Ce qui obligerait les professionnels de santé à s'implanter dans la région, comme il existe des schémas régionaux pour les kiné... On en arrive à des situations où ce sont les contribuables qui paient la construction des cabinets médicaux.

2.2 – Sujets d'actualité

Le commerce de proximité

Un travail important est mené concernant le commerce de proximité avec le Cabinet LESTOUX qui anime un certain nombre de soirées sur le sujet avec l'AULA. Il fait prendre conscience que pour qu'une ville soit attractive, il faut redynamiser le centre-ville sous l'angle commercial mais pas seulement : c'est aussi l'identité, l'animation, les services non-marchands. Les grandes surfaces perdent aussi de la clientèle et ne créent pas forcément d'emplois proportionnellement à la surface occupée. Elles déplacent plutôt l'emploi.

Programme Local de l'Habitat

Il est actuellement en révision et le Conseil de développement a été saisi pour émettre un avis.

Début février, Mme LEFEBVRE, Vice-président en charge de l'habitat pour l'agglomération et MM. PECQUEUR et MASSE, responsables et techniciens en charge du dossier sont venus présenter le PLH.

En révision car le territoire s'est élargi avec la fusion.

M. DURIEZ indique que les propositions ont été adressées aux membres du Conseil de développement par mail et remises en réunion de ce jour.

Certains membres ont apporté certaines modifications qu'il conviendra de prendre en compte.

L'agglomération connaît une légère augmentation de sa population et donc le nombre de logements augmente car il y a moins de personnes par ménage comme par exemple avec les séparations.

Il faut néanmoins que cette augmentation de logements soit maîtrisée car on ne peut pas cumuler les projets privés et publics.

Il faut une offre de logements qui contribue à développer l'attractivité du territoire. Il ne faut pas uniquement que des logements sociaux. Les orientations n'intègrent pas suffisamment cette dimension. Il faut développer l'économie et la maintenir en alliant toutes les forces : l'artisanat de proximité, le commerce de proximité, le lien de santé publique et l'attractivité touristique.

Donner la priorité à la réhabilitation des logements vacants et/ou dégradés pour améliorer l'attractivité.

Pour M. DURIEZ, il faut que les aides à la rénovation aillent vers des isolations réellement performantes. Il faut travailler avec l'artisanat local certifié pour ce type de travaux car il s'agit de fonds publics qui sont versés.

Un membre fait part d'une incohérence sur le développement économique de l'agglomération qui favorise l'installation des grandes enseignes. Par exemple sur la zone commerciale de Bruay, où il y a le passage du BHNS, il y a pléthore de restaurants alors que le centre de Bruay a du mal à être redynamisé.

Il faut réguler ces zones commerciales tel que cela existe comme par exemple en Angleterre où, lorsqu'une enseigne souhaite s'installer il faut qu'elle présente l'opportunité de son implantation.

Suite à la remarque d'un membre, M. DURIEZ ajoute dans les observations sur le PLH qu'il faut tenir compte des particularités du milieu rural.

M. DURIEZ propose d'intégrer au document PLH les observations des uns et des autres et de l'adresser par mail à tous pour validation.

Après avoir remercié les membres de leur présence M. DURIEZ lève la séance.